



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 novembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dixième réunion directive

Genève, 3-5 février 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quatre-vingt unième session.
4. Rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence.
8. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement.
10. Questions diverses.
11. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été approuvé par le Conseil le 2 octobre 2020, à sa soixante-septième session. L'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive figure dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/EX(70)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie

2. Le secrétariat de la CNUCED présentera le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* au Conseil du commerce et du développement. Les pays les moins avancés ont jusqu'à présent échappé aux pires effets de l'urgence sanitaire actuelle, mais la maladie à coronavirus (COVID-19) a tout de même mis leurs secteurs économiques à rude épreuve, menaçant d'annuler les progrès réalisés sur la voie du développement durable, aggravant les inégalités structurelles et causant peut-être des dommages à long terme. La crise actuelle a rappelé le rôle essentiel que jouent les capacités productives pour résister aux chocs et assurer que la reprise et le développement soient durables et inclusifs. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que les pays les moins avancés adoptent des politiques concertées audacieuses, axées sur le renforcement de leurs capacités productives ; ces politiques devraient être au cœur de toute stratégie de redressement et de développement durables. Au-delà des politiques anticycliques destinées à amortir l'impact de la crise, il faudra passer à l'offensive du côté des investissements pour combler le déficit d'infrastructure persistant et soutenir la création d'un large éventail d'emplois, élaborer des plans directeurs prospectifs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour améliorer les compétences et les adapter aux besoins du marché, et adopter des politiques industrielles et sectorielles audacieuses pour promouvoir la création de valeur ajoutée locale et approfondir les relations productives. La communauté internationale devrait participer à cet effort, en fournissant aux pays les moins avancés des ressources financières adéquates, en leur donnant la marge d'action appropriée et en prenant en leur faveur des mesures de soutien international plus efficaces, notamment dans le domaine du transfert de technologie.

Documentation

UNCTAD/LDC/2020 *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie*
et aperçu général

Point 3**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quatre-vingt unième session**

3. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quatre-vingt unième session, qui se tiendra du 18 au 20 janvier 2021.

Documentation

TD/B/WP/308 Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quatre-vingt unième session

Point 4**Rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives**

4. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui s'est tenue à Genève du 19 au 23 octobre 2020. Le rapport sera ensuite transmis à l'Assemblée générale.

Documentation

TD/RBP/CONF.9/9 Rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

Point 5**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

5. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa quatrième session.

Documentation

TD/B/EDE/4/4 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa quatrième session

Point 6**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

6. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa quatrième session.

Documentation

TD/B/EFD/4/3 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa quatrième session

Point 7

Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

7. Le Conseil entendra le rapport du Président du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence.

Point 8

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

8. Le Conseil examinera le rapport de la cinquante-quatrième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Point 9

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement

9. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil sera établi par le secrétariat.

Documentation présentée au cours de la session

Point 10

Questions diverses

Point 11

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dixième réunion directive

Genève, 3-5 février 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

1. Page 1, point 3

Substituer au texte actuel

3. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session.

2. Page 3, point 3

Substituer au texte actuel

Point 3

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session

3. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendra du 18 au 20 janvier 2021.

Documentation

TD/B/WP/308

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de
l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session

